COMMISSION DES TERRAINS & INFRASTRUCTURES
REUNION DU 26 AOUT 2022

Présents : Mrs CLAVIERE Henri – RATHONIE Patrick – TREMOUILLE Serge.
Club : Mr et Mme DEBAS Karine (CA Brignac).
Excusés : Mrs BONNET Jean-François – FAURIE Didier (Président du CA Brignac)
Absent : Mairie de Brignac la Plaine.

******

Les membres de la Commission étaient conviés à cette réunion afin de voir les différentes interventions à faire pour une homologation ou confirmation.

Après une visite des installations, une confirmation d'homologation sera faite et envoyée à la Mairie pour signature et cachet de la Mairie en page 1. Un modèle d'arrêté d'ouverture au public sera joint, il sera modifiable par la collectivité si cette dernière le souhaite.

Une attention particulière est apportée aux buts repliables installés bien souvent devant la main courante. Les supports de ces buts doivent **OBIGATOIREMENT** être situés à 2.50 ml de la ligne de touche.

Sur le site de ce jour, la distance est respectée vu qu'elle est à 2.70 ml sauf sur le but opposé aux vestiaires côté droit où il n'y a que 2.40 ml sur le poteau le plus près du ruisseau. Cette anomalie devra être corrigé au plus tôt car la responsabilité du **PRESIDENT DU CLUB** et de **MR LE MAIRE** pourrait être engagée en cas d'accident.

En ce qui concerne les buts à 11, côté route, ces derniers sont bons. Par contre, il s'avère que côté ruisseau, la largeur n'est que de 7.2 pour 7.32. Il faudra y remédier aussi.

Pour les vestiaires, une photo du vestiaire en construction actuellement devra être fournie à la fin des travaux ainsi que les plans.

Le président de la Commission des Terrains et Infrastructures

H. CLAVIERE

SIÈGE SOCIAL
35 RUE LÉON BRANCHET - 19100 BRIVE LA GAILLARDE
05 55 17 74 00 / DISTRICT@FOOT19.FFF.FR